



Zones Non Agricoles

Edition **Aquitaine**

N°05
01/07/2016



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
Aquitaine - Limousin
Poitou-Charentes

Animateur filière

Séverine BOURDA
FREDON Aquitaine
s.bourda@fredon-aquitaine.org

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture Aquitaine
Limousin Poitou-Charentes
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@alpc.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional de
l'Alimentation Aquitaine-
Limousin-Poitou-Charentes
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.
Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal ALPC Zones Non
Agricoles N°X du J/M/2016 »*



Bulletin disponible sur www.aquitainagri.fr et sur le site de la DRAAF www.draaf.aquitaine-limousin-poitou-charentes.agriculture.gouv.fr

Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT en cliquant sur : [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Les acteurs de la filière réalisent des observations pour enrichir les informations des BSV. Toutefois, afin de compléter ces informations, n'hésitez pas à nous contacter pour nous signaler maladies et ravageurs.

Vous pouvez rejoindre le réseau de surveillance du territoire. En effet, les observations de terrain et les données régulières sont nécessaires à l'établissement de BSV pertinents et représentatifs.

Ce qu'il faut retenir

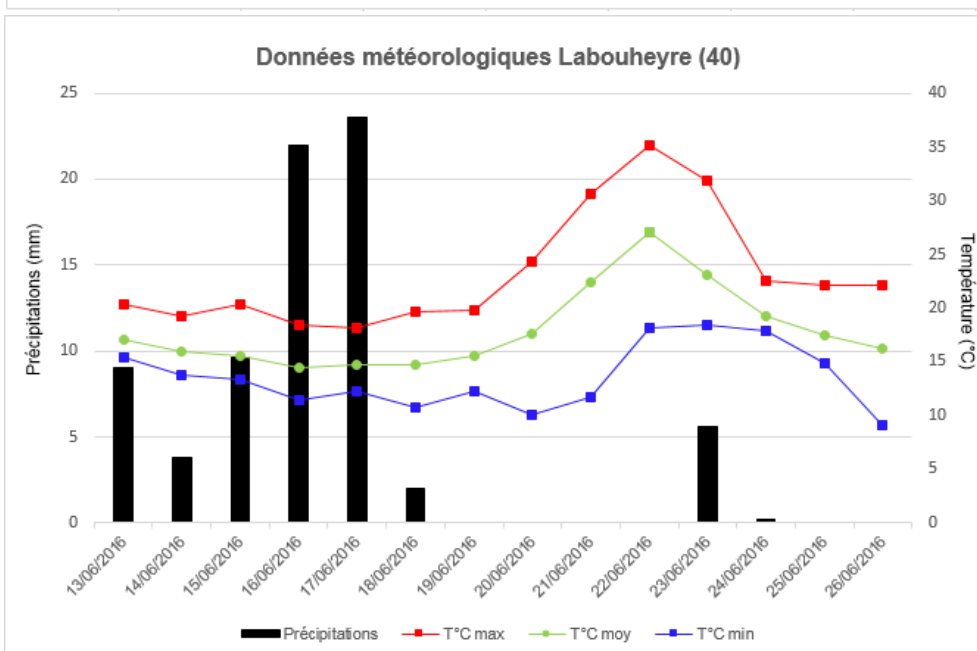
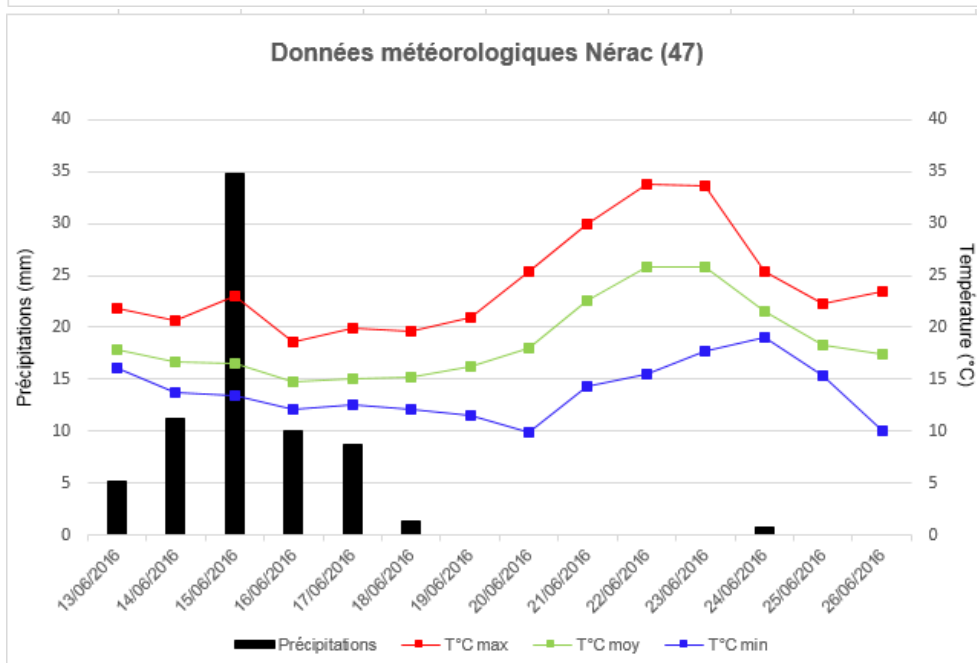
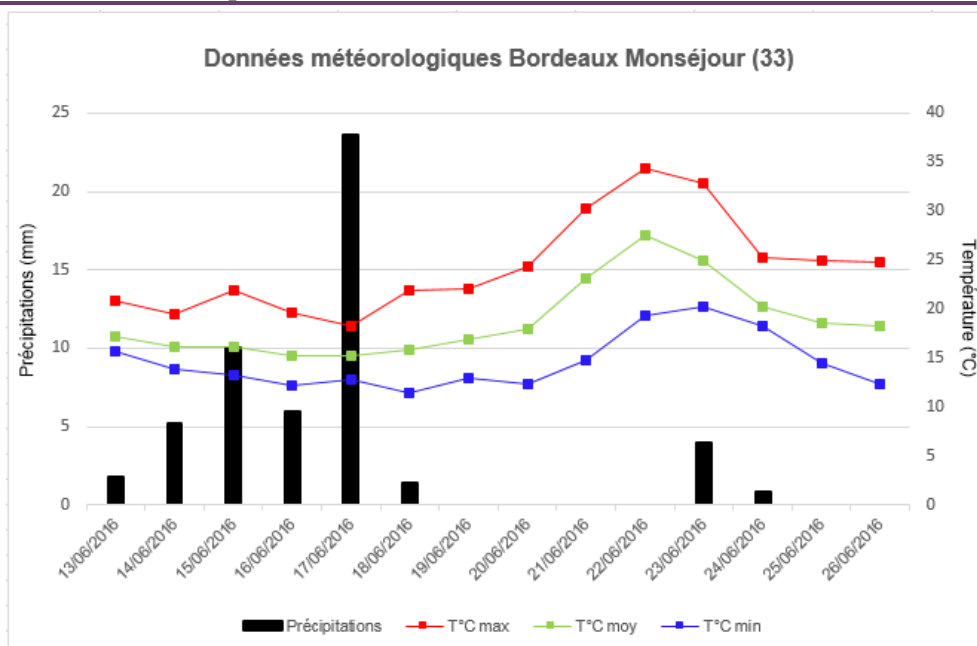
Maladies

- **Anthraxose du platane** : symptômes visibles. L'absence de pluie devrait ralentir le développement de la maladie.
- **Block rot du marronnier** : quelques symptômes observés.

Ravageurs

- **Pyrale du buis** : vol des adultes en cours. Premières chenilles observées.
- **Mineuse du marronnier** : 2^{ème} vol débuté.
- **Tigre du platane** : adultes et larves sous les feuilles.
- **Paysandisia archon** : signaler tout palmier suspect. Période de vol du papillon.

Conditions climatiques



Maladies

- **Anthraxose du platane**

Les symptômes de l'anthraxose sont visibles sur les feuilles. L'absence de précipitations limitera le développement de la maladie.

Symptômes : nécroses le long des nervures.



Symptômes d'anthraxose sur feuille de platane
(Photo : S. Bourda - FREDON Aquitaine, juin 2016)

Mesures prophylactiques : taillez et éliminez les rameaux desséchés. Des tailles relativement légères et pratiquées régulièrement (tous les 3 ans) sur les rameaux touchés inférieurs à quelques centimètres de diamètre, permettent de réduire substantiellement les infestations et de redonner une meilleure apparence aux sujets atteints. Ramassez systématiquement les feuilles mortes.

- **Black rot du marronnier**

Des symptômes de la maladie sont observés en Gironde (sur la commune de Cadillac). Les périodes de pluies au début de l'été favorisent le développement de la maladie.

Analyse de risque : l'augmentation des températures prévue et les rares pluies devraient limiter la progression de la maladie.

Mesures prophylactiques : pour limiter la conservation du champignon dans les feuilles durant l'hiver puis la dispersion de celui-ci au printemps, ramassez et éliminez régulièrement les feuilles atteintes dès leur chute.

Ravageurs

- **Pyrale du buis *Cydalima perspectalis***

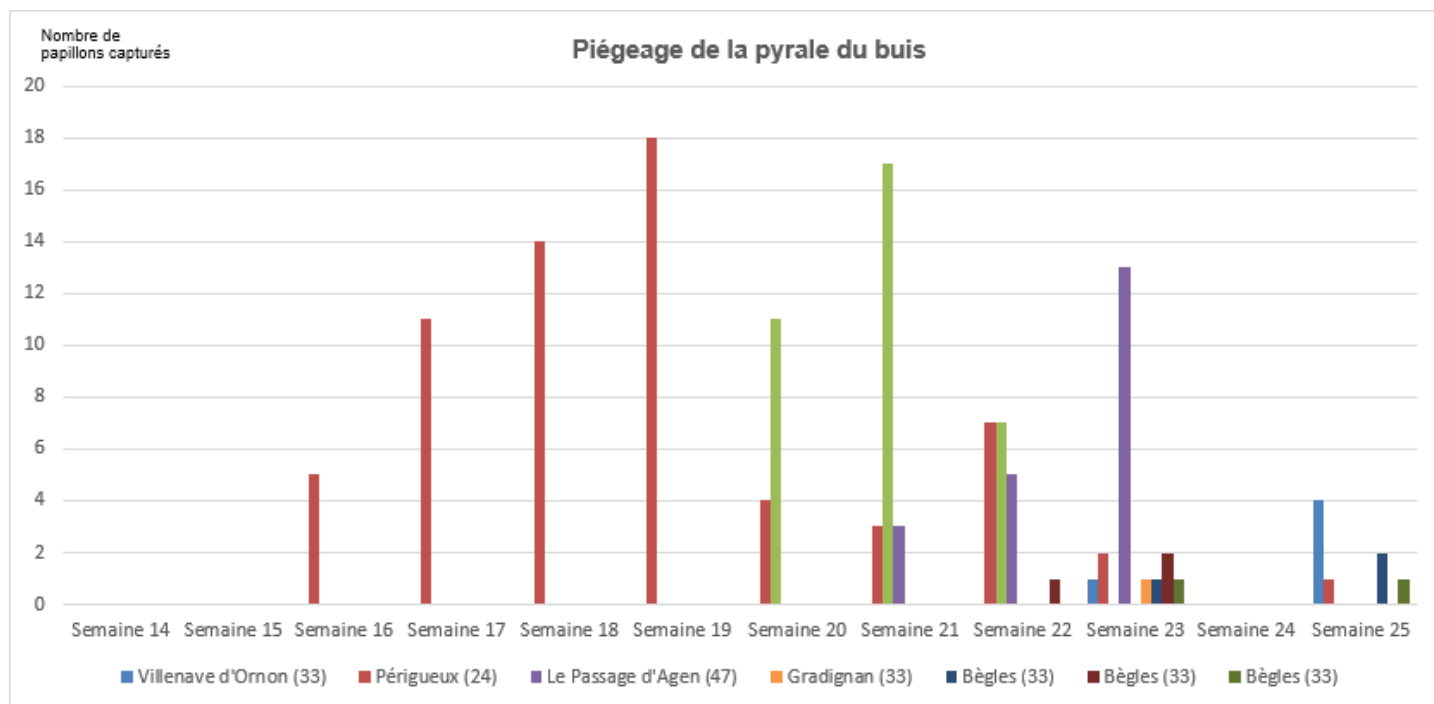
Le vol des adultes est en cours. L'enregistrement des captures se poursuit dans le réseau de piégeage* géré par le Fredon.

Remarque : vous pouvez trouver dans vos pièges la **forme brune de la pyrale du buis**. Cette forme est moins courante. Un nouveau papillon a été piégé semaine 25 sur la commune de Bègles (33).

Les premières chenilles issues de la reproduction des adultes sont visibles et se développent dans le feuillage des buis. Les dégâts sur les feuilles et les excréments traduisent la grande activité des chenilles.

*Réseau de pièges sur les communes de Bègles (33), Villenave d'Ornon (33), Gradignan (33), Le Passage d'Agen (47), Périgueux (24).

Analyse de risque : surveillez les premiers symptômes et mettez en place une gestion de lutte sur les jeunes chenilles.



Excréments



Larve de pyrale (gauche) et dégâts sur feuille (droite)
(Photos : S. Bourda - FREDON Aquitaine, juin 2016)

• Tigre du platane

Les tigres et les larves sont visibles sous les feuilles. Les premiers symptômes de décoloration sont observables dus à l'activité des tigres (ils vident le contenu des cellules végétales). Les populations de tigres semblent être pour le moment, moins importantes que l'année dernière.

Analyse de risque : les tigres sont présents sous les feuilles. En cas de fortes populations, la production de miellat qu'ils engendrent peut représenter une nuisance pour les usagers. Elle est pour le moment négligeable.



Larves de tigres (gauche) et tigre adulte (droite) sous feuille de platane
(Photos : S. Bourda - FREDON Aquitaine, juin 2016)

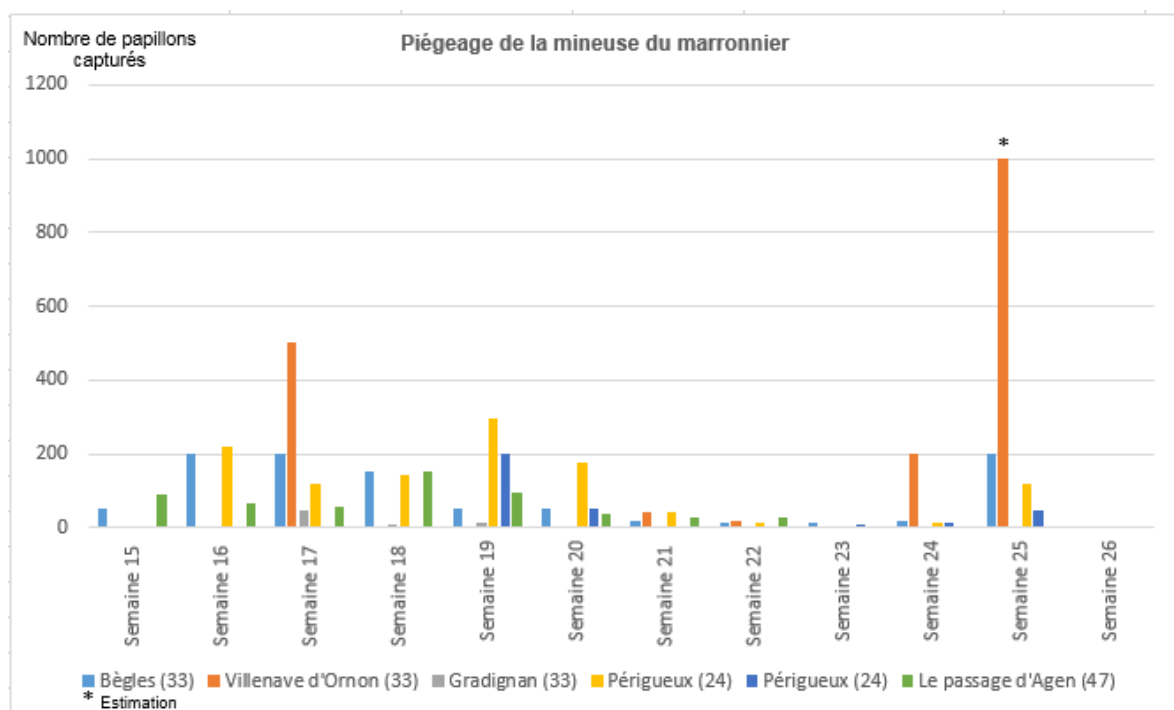
- **Mineuse du marronnier *Cameraria ohridella***

Les larves ont éclos et le **2^{ème} vol des papillons a débuté**. Les pièges enregistrent de gros effectifs de piégeage. Cela laisse présager d'importants dégâts à venir et des chutes de feuille prématurées.

*Réseau de pièges sur les communes de Bègles (33), Villenave d'Ornon (33), Gradignan (33), Le Passage d'Agen (47), Périgueux (24).

Analyse de risque : les feuilles se dessèchent et se recroquevillent. Les arbres fortement touchés par la mineuse auront une chute prématurée de leurs feuilles.

Mesures prophylactiques : la méthode la moins coûteuse pour diminuer les populations est le ramassage et l'élimination des feuilles tombées au sol (avant l'émergence des papillons). Un ramassage minutieux des feuilles sous l'arbre ainsi que dans les zones à proximité des marronniers, permet d'éliminer l'insecte qui hiverne dans ces dernières. Cela pourra limiter les dégâts la saison suivante.





Chrysalide de mineuse
(papillon prêt à émerger)



Exuvie de mineuse sur feuille



Mine sur feuille après
émergence du papillon

(Photos : S. Bourda - FREDON Aquitaine, juin 2016)

- **Processionnaire du pin *Thaumetopoea pityocampa***

Aucune capture de papillon n'est encore enregistrée dans le réseau de pièges géré par la FREDON Aquitaine.

*Réseau de pièges sur les communes de Bègles (33), Villenave d'Ornon (33), Gradignan (33), Le passage d'Agen (47) et St Paul les Dax (40).

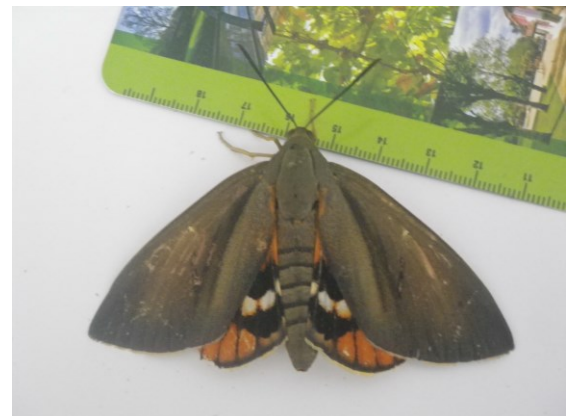
- **Papillon palmivore argentin *Paysandisia archon***

Tout palmier suspect doit être signalé à la DRAAF ALPC (sral.draaf-aquitaine-limousin-poitou-charentes@agriculture.gouv.fr) et/ou à la Fredon Aquitaine (s.bourda@fredon-aquitaine.org).

Plus d'informations sur le lien suivant : http://www.fredon-aquitaine.fr/fredon/fiches_ravageurs/filieres/zna/Fiche%20Information%20Paysandisia%20archon.pdf

Le vol des papillons a lieu de mai à septembre. Le vol actif s'observe entre 11h et 15h.

Analyse de risque : surveiller les palmiers suspects et faire un signalement en cas d'observation du papillon.



Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal d'Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes Zones Non Agricoles sont les collectivités d'Aquitaine et plus précisément les services Espaces verts, des particuliers qui font ponctuellement des signalements, la DRAAF Aquitaine Limousin Poitou Charentes et le Département Santé des Forêts (DSF)

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".